



## CONGES BONIFIES CONTRACTUEL CDI

-----  
Par Selva9802

Bonjour,

Je suis contractuel en CDI dans la fonction publique hospitalière d'origine antillaise j'ai voulu faire valoir mes droits au titres des congés bonifiés selon la circulaire du 02/08/2023 qui ouvre les droits aux agents contractuels de la fonction publique.

J'ai constitué mon dossier que j'ai remis au service de la DRH.

Une décision favorable m'a envoyé par courrier, mes billets m'ont été envoyé par l'agence et une semaine plus tard j'ai reçu un mail de la DRH qu'une erreur avait été commise de leur part et que je ne pouvais pas y prétendre car les agents contractuels en CDI de la fonction publique hospitalière ne pouvait pas y avoir droit.

N'ayant reçu que cela de leur part.

Pourriez vous me renseigner sur les conditions d'attributions des congés bonifiés au contractuels en CDI de la fonction hospitalière à ce jour.

En vous remerciant de votre aide et votre retour.

Cordialement